

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 806)

Adopté

AMENDEMENT

N° 121

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 14 BIS

I. – À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« de »,

les mots :

« prévues à ».

II. – Au même alinéa, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« du »,

le mot :

« au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.